est clair que ce n'est pas une traduction correspondant aux habitudes scientifiques en vigueur, mais, ainsi toiletté, le *Commentariolum petitionis* peut trouver un nouveau public, comme en témoignent les commentaires élogieux d'un député conseiller du Président G.W. Bush et d'un sénateur américain. Reste à savoir si ces leçons sont profitables… Isabelle COGITORE

Ulrich C.J. GEBHARDT, Sermo iuris *: Rechtssprache und Recht in der augusteischen Dichtung.* Leyde, Brill, 2009. 1 vol. 16,5 x 24,5 cm, X-420 p. (MNEMOSYNE, Suppl. 315). Prix : 135 €. ISBN 978-90-04-17647-8.

Issu d'une thèse de doctorat de l'Université de Freiburg, l'ouvrage d'Ulrich Gebhardt a pour principal objet l'usage de la langue du droit en dehors de la littérature technique, en particulier dans la poésie augustéenne : l'auteur examine comment le « jargon juridique » (*sermo iuris*) y devient un moyen d'expression poétique enrichissant le lexique et l'argumentation, et questionnant la relation de la poésie aux réalités du régime augustéen. L'ouvrage est organisé en neuf chapitres progressifs, solidement ancrés dans la recherche récente et efficacement étayés par des exemples bien choisis, traités de manière compacte. Les deux premiers chapitres, nécessaires comme justification méthodologique, ne sont pas les plus engageants pour le lecteur intéressé prioritairement par la poésie. Sur la base principale du corpus cicéronien et des critiques antiques, U. Gebhardt y établit dans quelle mesure les Romains conçoivent leur langue juridique comme une langue technique et quels en sont les marqueurs linguistiques (les analyses sont et seront systématiquement fondées sur des relevés statistiques reproduits dans les tabelles de l'appendice). L'auteur documente aussi une utilisation distancée (humoristique, métaphorique) de la langue du droit dans la prose non juridique, ce qui ouvre la possibilité de principe de son application hors de son domaine spécifique, et partant en poésie. À partir du chapitre 3, l'auteur procède à un examen systématique des principaux auteurs augustéens, sans toutefois tomber dans le piège du catalogue : l'argumentation est ciblée, axée sur la fonctionnalité du discours, et relativement fluide entre les sections et chapitres ; les points de contact sont nombreux. Le chapitre 3 consacré à l'élégie amoureuse (essentiellement Properce et Ovide) réexamine comment ces poètes, au sein d'un même genre littéraire, jouent de façon variable avec les motifs et concepts empruntés au *sermo iuris* (*obsequium, servitium amoris*, mais aussi *locatio conductio*, *emptio venditio, manus iniectio*, *fructum*, *furtum* ou *foedus*) pour définir la relation amoureuse comme une relation relevant du droit des choses. U. Gerhardt souligne aussi – et ce sera un point central de son examen ultérieur du corpus ovidien – la récurrence de situations de procès (*lis*, *controversia*, *iudex*, *accusatio-defensio*) pour définir les rôles entre les sexes, dans un sens sérieux chez Properce mais plus malicieux chez Ovide chez qui ces rôles sont plus instables. Le chapitre 4, consacré à l'œuvre d'Horace, révèle la richesse des expressions juridiques à disposition du poète, et la variabilité de leur emploi selon la thématique des œuvres, leur destinataire ou les références intertextuelles (les personnalité et biographie de l'auteur sont récusées comme élément déterminant les choix lexicaux). Les exemples épars relevés dans les *Épodes* marquent un usage comique de la langue juridique transposée hors de son contexte. Quant aux *Odes*, l'auteur y éta-

blit, par l'analyse détaillée de plusieurs passages, la place prédominante du droit des choses, qui permet à Horace de développer de manière récurrente l'idée de perte (*damnum*) des biens matériels, et ce aussi dans les poèmes politiques. Le bref chapitre 5 examine l'usage relativement ponctuel de la langue juridique dans le corpus virgilien, explicable, pour les *Bucoliques* et *Géorgiques*, par la mise en scène d'un monde campagnard idéalisé détaché de celui de la cité romaine. Rares sont de même les sections épiques où Virgile construit de véritables situations judiciaires. Les exemples traités sont éclairés par les définitions des juristes et les commentateurs antiques (par ex. le cas du cerf apprivoisé d'*Énéide* 7 permet de discuter des liens de propriété). L'apport de Virgile réside aussi dans la création lexicale de nouvelles jonctions (par ex. *pignus amoris*) et dans le développement du champ sémantique de la punition. U. Gerbhardt souligne en outre comment Virgile actualise le passé mythologique par l'ajout d'éléments empruntés à la langue du droit qui rapprochent le monde mythique du présent du lecteur (« zooming devices »). Ces procédés contribuent aussi, dans une dimension culturelle (voire nationale), à romaniser le matériau épique sur un plan à la fois littéraire et historique (*interpretatio Romana* dans la scène de jugement chez Minos au livre 6 ; *furtivus amor* élégiaque de Didon). Le recours au *sermo iuris* pour une romanisation du mythe constitue un précédent important pour Ovide, auquel sont consacrés les trois derniers chapitres. U. Gerbhardt y exploite fort bien le lien entre narrateur et discours juridique. Son examen des *Fastes* (chap. 6) met en évidence l'articulation entre poésie didactique, argumentation étiologique, jugement et vérité : au travers de la discussion d'étymologies contestées, l'enjeu n'est autre que de plaider la cause des causes (*causae* comme *aitia*) ; le poète soumet la vérité (mythologique et étiologique) à un jugement. U. Gebhardt démontre de façon très convaincante comment la posture dominante du narrateur comme *iudex* progresse jusqu'au livre 6 où son refus de trancher, de rendre un verdict, proclame la relativité de la vérité « historique » du mythe. Sur la base de cette lecture, l'auteur envisage comme piste nouvelle pour expliquer l'inachèvement des *Fastes* la difficulté de contester l'étymologie des mois de Julius et Augustus… Dans les *Métamorphoses*, Ovide poétise de même le monde du droit en mettant en scène des situations en termes de procès, de *lis* (« Prozessuale Situationen ») : tout en portant attention à la posture narrative, U. Gebhardt relit ainsi la scène de l'ordonnance du chaos originel (*litem... diremit Mét*. I, 21), celle du jugement des armes au livre XIII. Il montre aussi comment les catégories du droit permettent à Ovide de discuter les rôles et conflits personnels : ainsi l'épisode de Céphale et Procris développe un discours sur la faute ; la mise en scène d'une séquence *prosecutio-defensio* dans l'épisode de Byblis et Myrrha illustre une controverse sur le concept de loi naturelle et suggère la relativité des lois humaines. Sur ce point, les *Métamorphoses* partageraient avec les *Fastes* une forme de résistance contre l'autorité institutionnelle. Les situations de procès sont également dominantes dans la poésie d'exil (chap. 8) où le poète se définit dans le rôle du défenseur, non seulement par rapport au motif de sa relégation, mais aussi pour une *defensio* de son esthétique poétique. Le discours juridique et ses arguments permettent à Ovide de construire une stratégie pour plaider la restauration de son statut non seulement civique et social, mais aussi poétique. Le dernier chapitre, rétrospectif, incite à une réflexion sur la nature de la langue poétique et la perception des niveaux de langue au travers de l'imbrication entre discours poétique et juridique. Le

volume, formellement très soigné (hormis quelques incohérences dans la présentation des pentamètres, par ex. p. 293, 352, ou des vers tronqués, p. 310) est complété d'appendices statistiques, doté d'une bibliographie très à jour pour les domaines germanophone et anglophone, et équipé de deux index (des passages et thématique). Cet ouvrage cohérent et exigeant, dont on pourra regretter qu'il ne livre que très peu de traductions qui clarifieraient les notions plus techniques et faciliteraient la lecture, nous invite à relire la poésie augustéenne avec des nouveaux outils, en élargit notre perception en la connectant à plus étroitement au contexte historique et culturel de sa production dans une société si fortement marquée par le droit.

Laure CHAPPUIS SANDOZ

R. ALDEN SMITH, *Vergil. Dichter der Römer*. Mayence, Ph. von Zabern, 2012. 1 vol. 15 x 22,5 cm, 232 p., 4 ill. Prix : 24,99 €. ISBN 978-3-8053-4463-0.

Ce beau volume relié offre au lecteur germanophone la traduction de l'original en langue anglaise paru l'année précédente. L'ensemble offre certes une excellent introduction à Virgile, qui aidera grandement les étudiants et intéressera le « grand public cultivé », mais il y a plus : mieux qu'un survol, de l'érudition. L'auteur choisit un mot-emblème pour chacune des œuvres : si les *Bucoliques* sont étiquetées « Dialogues», les *Géorgiques* procèdent de la sagesse tandis que l'*Énéide* narre une mission mais est aussi un *telos*. Des huit chapitres, celui dédié à la tradition manuscrite reflète l'amour du détail et la recherche de l'exactitude même dans les passages les plus difficiles. Une série de confusions dans les caractères d'imprimerie exige du lecteur une attention soutenue (p. 172-179). Une bibliographie (p. 201-213), des notes hélas rejetées en fin de livre (p. 205-227) et un précieux index (p. 228-232) terminent ce livre intéressant.

Pol TORDEUR

Philip THIBODEAU, *Playing the Farmer. Representations of Rural Life in Vergil's Georgics.* Berkeley-Londres, University of California Press, 2011. 1 vol. 16 x 23,5 cm, 326 p. (THE JOAN PALEVSKY IMPRINT IN CLASSICAL LITERATURE). Prix : 14.95 £. ISBN 978-0-520-26832-6.

Qu'est-ce en définitive que les *Géorgiques* ? Sénèque déjà (*Ep*., 86, 15) s'était posé la question et y voyait l'œuvre d'un poète « qui ne s'attachait pas à la stricte vérité, mais à la grâce parfaite du détail et se proposait non d'instruire les cultivateurs, mais de divertir son lecteur » (trad. H. Noblot). En 2009, les réflexions de L.J. Kronenberg (*Allegories of Farming from Greece and Rome*, Cambridge, 236 p.) accordaient une grande place au poème de Virgile, aux côtés de l'*Économique* de Xénophon et du *De re rustica* de Varron. Deux ans plus tard, c'est un livre entier de 326 pages que Philip Thibodeau consacre au sujet. Il le développe en six chapitres. Le premier (« *Agricolae* », p. 17-37) s'interroge sur les dimensions historiques et sociales de ce terme : dans quel sens Virgile et ses lecteurs pouvaient-ils être perçus comme des *agricolae* ? – Le second (« *Playing the Farmer* », p. 38-73) étudie les distorsions systématiques qui se manifestent dans les *Géorgiques* et à propos desquelles l'auteur